# ST-SYLVESTRE 1828 VERS L AVANT

### Municipalité de Saint-Sylvestre

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°177-2023

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°177-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97 VISANT À :

#### PERMETTRE L'USAGE DE CONTENEUR DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

Le règlement N°177-2023 a été adopté le <u>15 janvier 2024</u>. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le <u>14 février 2024</u> et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 19 février 2024

Louise Fred

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre

### Saint-Sylvestre, <u>19 février 2024</u> CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du règlement N°176-2023 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le <u>19 février 2024</u> et en le faisant publier dans le journal <u>Entre les branches</u> du mois de mars 2024.

Louise Breton

Directrice générale et greffière-trésorière

De la Municipalité de St-Sylvestre

OUTS PLOD